

Modification du programme annuel de travaux d'investissement en espaces verts - Aménagement de la Place Mercier

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 25 septembre 1989, le Conseil Municipal a approuvé le programme annuel de travaux d'investissement en espaces verts. Celui-ci proposait deux aménagements : une aire de jeux dans le parc Montjoux et une aire de jeux et de détente rue Pergaud. Il convient d'y ajouter l'aménagement de la Place Mercier.

En effet, à la demande des habitants du quartier, les membres de la Commission n° 10 ont décidé à l'unanimité d'une restructuration partielle de la place. Le projet présenté a reçu l'agrément des Commissions n° 10 et n° 8. Les travaux seront réalisés en régie. L'achat des matériaux correspondants se chiffre à 60 000 F, somme qui devra être financée sur le BP 1989 au chapitre 901.5/235.89507.31200. Ce financement peut être dégagé sur l'opération du Parc Montjoux, à condition de réaliser les travaux en régie.

Compte tenu de ce qui précède, le nouveau programme 1989 de travaux d'investissement en espaces verts s'établit comme suit :

- aménagement de la Place Mercier : achat de matériaux	60 000 F
- aménagement du Parc Montjoux : achat de matériaux (travaux réalisés en régie)	40 000 F
- aménagement d'une aire de jeux et détente rue Pergaud	210 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le projet de la Place Mercier,
- approuver la modification du programme de travaux d'investissement en espaces verts comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.